

PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

**Établissement de servitudes d'utilité publique de libre survol
nécessaires à la réalisation du téléphérique dénommé « Câble 1 » (anciennement dénommé « Câble A – Téléal »)
sur le territoire des communes de
Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges**

Par arrêté préfectoral n°2024/01597 du 17 mai 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de l'établissement de servitudes d'utilité publique de libre survol nécessaires à la réalisation du téléphérique dénommé « Câble 1 » sur le territoire des communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

Cette enquête se déroulera du **lundi 10 juin 2024 au mercredi 10 juillet 2024**, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT) à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, en mairie de Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et Créteil pendant les permanences suivantes :

à la mairie de Limeil-Brévannes, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville - bureau des permanences - 2 Place Charles de Gaulle - 94 450 LIMEIL-BREVANNES, à la date et horaires suivants :

- lundi 10 juin 2024 de 14h00 à 17h00

à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville - 20 Place Pierre Semard - 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES à la date et horaires suivants :

- mercredi 19 juin 2024 de 14h00 à 17h00

à la mairie de Valenton, service urbanisme - 1 chemin de la Ferme - 94 460 VALENTON, à la date et horaires suivants :

- mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00

à la mairie de Créteil, Hôtel de ville - salle de réunion du 7^{ème} étage - Place Salvador Allende – 94 038 CRETEIL à la date et horaires suivants :

- lundi 1^{er} juillet 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête parcellaire, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **à la mairie de Créteil**, Direction Générale de l'urbanisme et du Développement (7ème étage de l'hôtel de ville) – Place Salvador Allende – 94 038 CRETEIL, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **à la mairie de Limeil-Brévannes**, au service citoyenneté de l'hôtel de ville, 2 place Charles De Gaulle – 94 450 LIMEIL-BREVANNES, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **à la mairie de Valenton**, service urbanisme – 1 chemin de la Ferme – 94 460 VALENTON, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges**, à l'accueil de l'Hôtel de Ville - Place Pierre Sépard, 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse** : <https://www.registre-numerique.fr/telepherique-cable-1>
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Le public intéressé pourra formuler ses observations et propositions :

- **sur les registres d'enquête** (établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les maires) et prévus à cet effet :
 - **à la mairie de Créteil**, Direction Générale de l'urbanisme et du Développement (7ème étage de l'hôtel de ville) – Place Salvador Allende – 94 038 CRETEIL, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
 - **à la mairie de Limeil-Brévannes**, au service citoyenneté de l'hôtel de ville, 2 place Charles De Gaulle – 94 450 LIMEIL-BREVANNES, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
 - **à la mairie de Valenton**, service urbanisme – 1 chemin de la Ferme – 94 460 VALENTON, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
 - **à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges**, à l'accueil de l'Hôtel de Ville - Place Pierre Sépard, 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
 - **au siège de l'enquête**, sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr
- **sur le registre électronique accessible à l'adresse de consultation du dossier en ligne** : <https://www.registre-numerique.fr/telepherique-cable-1> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- **par voie électronique** : telepherique-cable-1@mail.registre-numerique.fr
- **ou par correspondance**, au siège de l'enquête, à Monsieur Jacky HAZAN, commissaire enquêteur ;

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

Les propriétaires des terrains et immeubles concernés par l'instauration de la servitude de libre survol ainsi que les titulaires de droits réels pourront continuer de présenter leurs observations par correspondance au siège de l'enquête : préfecture du Val-de-Marne - DCCPAT-BEPUP – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil, pendant une durée de trois mois à compter de la fin de l'enquête.

À l'expiration de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 11 JUILLET 2024